

**COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE  
DALKIA CENTRE-OUEST**

**PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du 30 JUILLET 2021**  
en VISIO CONFÉRENCE

**N° 8**

Direction	P. GORCE, Président V. AMIANT, Adjointe DRH J-L. ROLANT, Président CSSCT B. MORAS, Directeur Régional	Présent Absente remplacée par L. PROUTEAU Absent Absent remplacé par J. SOMVEILLE à partir de 10 h 30
Membres	M. ZOUAOUI (CFDT) B. PRIEUR (CFDT) D. SIMONNEAU (CFDT) R. MALLARD (CFDT) F. ELISAS (CFDT) J. TANGUY (CFDT) P. DRZEWECKI (CFE-CGC) A. MAUBLANC (CFE-CGC) M. RAPHALEN (CFE-CGC) S. A. BREUIL (CFE-CGC) C. DENIAU (UNSA) V. LE PENNUEN (UNSA)	Présent Présent Présent Présent Absent remplacé par G. LUNEL Présent Présent Présente Présent Absente Absent Présente
Représentants Syndicaux	V. BRAYERE (CFDT) C. MARCHAND (CFE-CGC) C. SZECHENYI (UNSA)	Présente Absent Présent

10 Votants.

Début de séance 9 h.

**1) Approbation du PV de la réunion du 30 juin 2021**

⇒ Vote pour l'approbation du PV de réunion : 10 favorables.

**2) Point COVID : Protocoles sanitaires, télétravail, activité partielle, vaccination**

- *P. GORCE : Nous restons dans l'attente des directives gouvernementales. Le projet de loi récemment adopté par le parlement devant encore être validé par le Conseil Constitutionnel. La Direction de Dalkia communiquera ses instructions dans la continuité, donc autour du 9 août.*

**État des lieux** : situation au 22/07 : 1 cas positif depuis le 29 juin et 1 en cours (hospitalisé) : 0 en Centre Val de Loire (1 en cours, hospitalisé), 0 en Pays de Loire (0 en cours), 1 en Bretagne (0 en cours).

**Activité partielle** : 0 activité partielle « économique » et 0 transfert, 1 activité partielle « médicale » (1 retour au poste suite vaccination), 0 activité partielle pour garde d'enfant, 12 aménagements de poste personnes vulnérables (en cours de retour suite à vaccinations et avis du médecin).

**Dernières évolutions** :

*Pour les cas contacts, si le schéma vaccinal est complet ou s'ils ont contracté la maladie, ils n'ont pas besoin d'être mis à l'isolement, sous réserve d'avoir un test PCR négatif et d'en refaire un dans le délai de 7 jours. La durée d'isolement pour les cas contacts est fixée à 10 jours.*

Obligation vaccinale à compter du 15/09/2021 pour les professionnels exerçant dans les établissements de soins.  
En cas de refus de vaccination, échange avec le salarié pour trouver la meilleure solution :

- ✓ dépistage périodique jusqu'au 15/09,
- ✓ prise de congés ou RTT,
- ✓ réaffectation selon possibilités,
- ✓ possibilité de suspension du contrat de travail.

**Pass sanitaire :**

A partir du 01/08/2021, concerne également les salariés qui utilisent des transports longue distance ou qui accèdent à un restaurant (formations, réunions...).

A partir du 30/08/2021, concerne tous nos salariés intervenant chez nos clients de type ERP : techniciens, encadrements, DTGP, commerce, QSE, support... :

- ✓ établissements culturels,
- ✓ établissements sportifs, y compris piscines, centres aquatiques,
- ✓ centres commerciaux.

**Repas collectifs** : à partir du 01/08/2021 et dans le seul cadre de réunions de travail/formations sous les formes suivantes :

- ✓ en restauration avec un pass sanitaire et dans le respect des règles (maximum 6 personnes/table,
- ✓ dans l'entreprise uniquement sous forme de plateaux repas individuels en respectant les règles (salle de réunion limitée à 6/table, distance de 2 mètres, pas de vis-à-vis et désinfection des tables après repas).

- M. ZOUAOU : Plusieurs salariés m'ont appelé en me disant que leur supérieur hiérarchique les avait appelés pour leur demander leurs statuts vaccinaux et je voulais savoir si c'était légal. Cela pose un problème, même si je comprends qu'il faille s'organiser dans l'éventualité de produire ce pass sanitaire, aux dernières nouvelles, à compter du 15/09. Cela me gêne qu'on téléphone aux techniciens pour savoir s'ils sont vaccinés ou pas, à la rigueur qu'on leur demande s'ils pourront produire un pass sanitaire pourquoi pas, mais leur demander leurs statuts vaccinaux, cela relève du secret médical. Je rappelle que les seules personnes habilitées à demander ce genre d'informations, sont les médecins du travail étant soumis au secret médical.
- P. GORCE : Ce que nous demandons au management, c'est d'organiser la continuité du service, donc de s'assurer que les salariés affectés sur des sites où le pass sanitaire sera rendu obligatoire, pourront continuer à intervenir. Il ne s'agit pas de vérifier qui est vacciné ou pas. Pour le reste, nous attendrons les Directives de la Présidente du Groupe pour définir ce qu'il est possible de faire ou pas.
- M. ZOUAOU : Les différents managers que j'ai eus au téléphone ne voyaient pas le mal de poser cette question mais par contre, ils m'ont dit que c'était regrettable que leur hiérarchie ou leur direction ne leur ait pas donné les éléments de langage, afin qu'ils puissent s'organiser.
- P. GORCE : Tous les éléments de langage disponibles ont été communiqués. Il n'est cependant pas possible de commenter une loi qui à ce stade n'a pas encore été validée par le Conseil Constitutionnel. L'entreprise communiquera ses directives à partir du 9 août.
- M. ZOUAOU : On peut prévoir, on sait que le pass sanitaire sera adopté. Il faut bien sûr attendre les décrets d'application mais en attendant, ils sont bien obligés d'anticiper sur les effectifs par rapport aux clients qui anticipent aussi et qui seront soumis à cette obligation.
- P. GORCE : En attendant, nous encourageons tous les salariés à se faire vacciner. Lorsque la loi aura un caractère définitif, nous communiquerons sur ses modalités d'application.

### 3) Situation de l'emploi, Centre par Centre : effectif CDI, CDD, intérim et PAP

#### 3.1 - Situation de l'emploi, centre par centre, en précisant la nature des départs et des embauches.

- L. PROUTEAU : Au 30 JUIN 2021, nous étions 903 salariés sur la région Centre-Ouest :

CENTRE OPÉRATIONNEL LOIRE ATLANTIQUE – DLA : 98 -1 personne

+1 CDI – AM

-1 CDI – AM

-1 CDI – AM

CENTRE OPÉRATIONNEL COTES ARMOR - ILLE & VILAINE – DZISZ : 75 +1 personne

+1 CDD SURCROIT - OUVRIER

<u>CENTRE OPÉRATIONNEL VENDÉE - MAINE ET LOIRE – DZIVK : 83</u> -1 CDI – AM +1 CDD SURCROÏT - OUVRIER	constant
<u>CENTRE OPÉRATIONNEL FINISTÈRE - MORBIHAN – DZIVS : 63</u>	constant
<u>CENTRE OPÉRATIONNEL LOIRET – DVA : 124</u> + 1 CDD AM embauché CDI + 1 CDI –AM +1 CDD – AM -1 CDI – AM -1 CDI - CADRE	constant
<u>CONCENTRATIONS – BIOMASSE – DZJTE : 44</u> -1 CT PROF – AM (transformé en CDD sur DZIPV)	-1 personne
<u>CENTRE OPÉRATIONNEL INDRE - CHER – DZIWI : 55</u> +1 CDI – AM -1 CDI – CADRE CHGT AFFECTATION DZIWI=>DLS	constant
<u>CENTRE OPÉRATIONNEL INDRE ET LOIRE – LOIR ET CHER - DTJ : 83</u>	Constant
<u>CENTRE OPÉRATIONNEL SARTHE MAYENNE - DZIPH : 59</u> +1 CDD SURCROÏT – AM -1 STAGIAIRE -1 CDI – AM	-1 personne
<u>NOUVELLES ACTIVITÉS - DZJHZ : 23</u>	Constant
<u>DIRECTION RÉGIONALE - TOURS - DLS : 196</u> +1 CDI – CADRE CHGT AFFECTATION DZIWI=>DLS +1 CDI – AM +1 STAGIAIRE +1 CDI – CADRE MUTATION +1 CDD SURCROÏT – CADRE +1 CDD SURCROÏT – AM -1 STAGIAIRE -4 CDI- CADRE MUTATION SIÈGE	+1 personne

- B. PRIEUR : Dans les cadres mutés au siège, j'ai vu que Julien Bergé était concerné, il quitte la région Centre Ouest ?
- P. GORCE : *Il s'agit d'un simple changement de rattachement au Siège de Dalkia, mais pas d'une mobilité géographique.*

### 3.2 - Nature précise sur les contrats CDD, ainsi que des contrats intérim

- L. PROUTEAU : On a eu **24 personnes** en intérim sur le mois de juin, **6 pour remplacement** et **18 pour surcroît**.

#### INTÉRIM - Éléments JUIN 2021

DLA - LOIRE ATLANTIQUE	
DLGHA	1 INTÉRIMAIRE POUR SURCROIT + 2 INTÉRIMAIRES POUR REMPLACEMENT
DLGB	1 INTÉRIMAIRE POUR REMPLACEMENT
DVED	2 INTÉRIMAIRES POUR SURCROIT
DLGD	1 INTÉRIMAIRE POUR SURCROIT + 1 INTÉRIMAIRE POUR REMPLACEMENT
DLGHC	1 INTÉRIMAIRE POUR REMPLACEMENT
DTJ - UE 37 - 41	
DLHEA	4 INTÉRIMAIRES POUR SURCROIT
DZISZ - CÔTES ARMOR - ILLE & VILAINE	
DLGLU	1 INTÉRIMAIRE POUR SURCROIT
DLGN	1 INTÉRIMAIRE POUR SURCROIT

**DZIVK - VENDÉE - MAINE ET LOIRE**DLGG  
DLHRT1 INTÉRIMAIRE POUR SURCROIT  
2 INTÉRIMAIRES POUR SURCROIT**DVA - LOIRET**DVBB  
DVBU1 INTÉRIMAIRE POUR SURCROIT  
1 INTÉRIMAIRE POUR SURCROIT**DZIWI - INDRE - CHER**DVBE  
DV BIA2 INTÉRIMAIRES POUR SURCROIT  
1 INTÉRIMAIRE POUR REMPLACEMENT + 1 INTÉRIMAIRE POUR SURCROIT**3.3 - Point sur les postes à pourvoir, Centre par Centre**

<b>POSTES À POURVOIR AU 22/07/2021</b>		
<b>CENTRE</b>	<b>POSTE</b>	<b>TOTAL</b>
<b>COA : LOIRE ATLANTIQUE</b>	Technicien d'exploitation	1
		1
		1
		1
		1
	Technicien de maintenance	1
		1
		1
	AEX	1
	Chargé d'affaires travaux	1
<b>COF : SARTHE MAYENNE</b>	Technicien d'exploitation	1
		1
		1
		1
	Technicien de maintenance	1
<b>COC : INDRE-ET-LOIRE</b>	Technicien d'exploitation	1
<b>COO : COGÉNÉRATIONS BIOMASSE</b>	Chef de quart	1
<b>COG : CÔTE ARMOR – ILLE ET VILAINE</b>	Frigoriste	1
	Technicien d'exploitation	1
		1
		1
		1
	REX	1
<b>COH : VENDÉE – MAINE ET LOIRE</b>	Technicien de maintenance	1
		1
		1
	Technicien d'exploitation	1
		1
		1

		1
<b>COI : FINISTÈRE - MORBIHAN</b>	Technicien d'exploitation	1
	Chargé de travaux	1
<b>COS : DIRECTION ET SUPPORT UO</b>	Chargé de clientèle	1
		1
	Chargé de développement commercial	1
	Chef de projet développement	1
	Ingénieur études	2
	Ingénieur travaux	1
	Ingénieur d'affaires industrie	1
	Chargé méthodes téléphonie/numérique	1
	Responsable QSE	1
	DAC	1
<b>COM : ACTIVITÉS NOUVELLES</b>	Correspondant QHSE	1
<b>COD : LOIRET – EURE-ET-LOIR</b>	Frigoriste	1
	Technicien de maintenance	1
		1
	Technicien d'exploitation	1
		1
		1
	Technicien de quart CHRO	1
	Chargé d'affaires travaux	1
Assistant chargé d'affaires travaux	1	
<b>COK : BERRY – SOLOGNE</b>	Technicien de maintenance	2
<b>TOTAL</b>		<b>55</b>

#### 4) Informations économiques et commerciales

##### Partie économique

- J. SOMVEILLE : A fin juin, nous sommes tout proches de notre objectif budgétaire.

##### Quelques éléments nous permettent de bonifier les comptes :

- ✓ cession de la turbine Arjo,
- ✓ intégration Dalkia Biogaz.

##### Les impacts liés à la crise sanitaire :

- ✓ tension sur les piscines et les salles de spectacles,
- ✓ économies sur les frais de déplacement, de bouche, de recrutement.

##### Éléments difficiles :

- ✓ retard important sur l'activité travaux,
- ✓ pénalités Sotraval.

##### Éléments favorables :

- ✓ dureté climatique,
- ✓ exploitation.

**A date, le budget est atteignable, ce qui valorise les efforts accomplis depuis 2018 pour redresser la région.**

- B. PRIEUR : On n'a pas l'impact Cogé qui va arriver ?

- J. SOMVEILLE : Les arrêts naturels de fin de contrat d'obligation d'achat sont intégrés dans le budget. C'est d'ailleurs un de nos sujets dans la durée du plan moyen terme puisque évidemment les Cogénérations vont arriver à échéance progressivement et que ces dernières avaient une rentabilité très intéressante pour la région.
- B. PRIEUR : Au niveau des CEE, on en redonne une partie à nos clients. La dé-carbonisation est un enjeu primordial dans les années à venir, quels sont les impacts pour Centre Ouest ?
- J. SOMVEILLE : Pour les CEE, il y a plusieurs éléments. Il faut savoir que Dalkia est un acteur obligé, nous devons restituer des CEE pour couvrir nos obligations. Nous sommes donc contraints d'aller chercher des CEE auprès de nos clients, pour répondre à l'obligation et seulement ensuite les ventes complémentaires deviennent une opportunité.
- B. PRIEUR : Est-ce que depuis qu'on a changé nos modes d'organisation sur les principaux CRE, ils dégagent de la marge satisfaisante ?
- J. SOMVEILLE : Il y a une amélioration de la maîtrise de la trajectoire financière sur le Centre d'E. Gandar, ça s'améliore. Sur les CRE, nous allons arriver à 10 ans. Les CRE ont été signés sur 20 ans et en 2022, le cycle des grosses maintenances décennales va débiter. Il y aura donc de grosses dépenses à venir sur 2022/2023 avec des gros chantiers de travaux qui vont impacter le Centre et la Région.
- D. SIMONNEAU : Est-ce que vous anticipez l'économie qui va être générée avec D@cShop en termes de dépenses et sur l'effet des BFA ?
- J. SOMVEILLE : Nous avons des budgets BFA faits par le Service Achat Central et c'est intégré dans les comptes. Par contre, pour le gain au niveau de D@cShop ou la maison numérique, nous avons intégré un certain nombre d'éléments dans le budget mais de manière marginale pour 2021. La question va vraiment se poser sur le budget 2022 car l'impact sera sur une année pleine.
- P. GORCE : A date, si cette trajectoire se confirme, nous devrions pouvoir tenir nos objectifs budgétaires et renouer avec les niveaux de rentabilité que nous nous étions fixés, grâce au travail de tous sur le terrain comme dans les bureaux. Nous sommes sur la bonne voie.

#### Point commercial

- P. GORCE : Si nous sommes à date en retrait par rapport à notre objectif commercial annuel en chiffres d'affaires, nous avons réalisé 60% de notre objectif de marge.

#### Principales affaires :

La Poste (Nantes et Centre Val de Loire)

Entreprise à Cesson Sévigné

Le Centre Hospitalier d'Angers.

#### Renouvellements :

Les piscines sur la Communauté de Communes de Châteaubriant

Des piscines sur la Communauté de Roi Morvan.

#### Affaires perdues :

EHPAD Aligre et Marie Thérèse

Des Résidences à Mainvilliers

Le Ruban Bleu à St Nazaire (centre commercial).

#### Évolutions positives :

Les polycliniques à Cholet

Des résidences dans le Golfe du Morbihan

Les bâtiments communaux sur Sablé

L'Habitat de Rouet

Des chaufferies collectives sur l'habitat 44.

#### Renouvellements gagnés :

Le CHT 85 (lot n° 3)

Usine à Brest

St Gobain dans le 49

Une chaufferie à la Beaujoire Nantes.

*L'année 2021 sera donc une année avec de nombreux mouvements commerciaux. Toutes les équipes restent mobilisées pour permettre d'atteindre notre objectif annuel de marge.*

- D. SIMONNEAU : Est-ce qu'on est sensible au fait de relancer la production française, notamment les médicaments ?

- *P. GORCE : Bien entendu. Le plan de relance comporte un volet important organisant la promotion des énergies renouvelables et le soutien de l'industrie. Ces initiatives confortent donc notre capacité à apporter des réponses à ces besoins.*
- *B. PRIEUR : Est-ce que l'agence industrielle remporte également de vrais succès ?*
- *P. GORCE : Absolument. Nous sommes totalement convaincus de la pertinence de cette organisation.*
- *M. ZOUAOUI : Des salariés s'inquiètent de l'avenir des Cogénérations, peut-on avoir un point sur cette activité ?*
- *P. GORCE : Les Cogénérations s'arrêteront progressivement sur les prochaines années. L'activité des salariés affectés sur ce type d'installation va certes se réduire mais de manière progressive. Les emplois concernés ne sont donc pas en tension pour l'instant. En outre, les compétences techniques de ces collaborateurs sont précieuses et totalement redéployables dans les activités du Groupe, en particulier en direction de notre filiale en charge de la maintenance des centrales d'EDF.*

## **5) Information concernant l'aménagement des bureaux de "La Chatterie" à St Herblain**

- *P. GORCE : Nous disposons désormais d'un projet d'aménagement détaillé sur 2 niveaux au lieu de 3, permettant d'envisager des économies significatives et de meilleures conditions de travail. L'équipe projet dirigée par Olivier Jumel, rassemblait les personnes suivantes: J. Bouedec, A. Paulova, M. Guitton, F. Hoffmann et C. Marchand. Ils ont été accompagnés par un prestataire externe. Les filières concernées ont été interrogées pour savoir si ça leur paraissait correspondre à leurs besoins, la réponse a été positive et c'est pourquoi, nous vous le présentons aujourd'hui avant de le présenter aux équipes en septembre.*
- *M. RAPHALEN : Y a-t-il un local syndical ?*
- *P. GORCE : Il n'y a pas de local syndical à St Herblain pas plus qu'il n'y a de local pour le CSE, ces locaux étant déjà affectés sur d'autres sites.*
- *M. ZOUAOUI : C'est un projet qui sera soumis à consultation ? Il sera applicable à quelle date ?*
- *P. GORCE : Ce que l'on voudrait, c'est pouvoir le présenter en septembre aux équipes pour pouvoir le mettre en œuvre rapidement. Si vous avez des questions ou des remarques à formuler, je vous invite à nous les faire connaître d'ici notre prochaine réunion.*
- *D. SIMONNEAU : Dans la chronologie, quel Centre sera étudié ensuite ?*
- *P. GORCE : A ce stade, nos efforts portent sur deux sites. Celui de St Herblain et celui de Tours.*
- *M. ZOUAOUI : Pour Acticampus, le groupe de travail a-t-il commencé à travailler sur le sujet ?*
- *P. GORCE : Ils sont moins avancés. Je n'ai pas encore eu de restitution.*

## **6) Information concernant la modification du code de conduite annexé au règlement intérieur**

- *P. GORCE : Ces modifications du code de conduite du Groupe annexées au Règlement intérieur, ont été présentées et approuvées par le CSE central. En tant que filiale d'EDF, nous devons nous conformer aux dispositions de la loi SAPIN II. A ce titre, Dalkia a adopté en 2018 un code de conduite éthique et conformité définissant et illustrant les différents types de comportements à proscrire (cartographie des risques), ceux-ci étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence. Le management a été invité à suivre une formation à distance pour la bonne application de ces mesures. Un guide d'utilisation a été publié. Il est disponible sur D&You. Vous y trouverez de nombreuses informations utiles, ainsi que de nombreux tutoriels. Le guide d'utilisation s'adresse à tous les salariés. Il précise notamment comment fonctionne la procédure d'alerte éthique et conformité. Je rappelle que pour notre établissement, le correspondant éthique et conformité est Jérémie Somveille. Confrontés à des situations qui seraient interdites par notre code de conduite éthique, nous devons saisir le référent éthique. Il a pour responsabilité de réaliser une première analyse et si les faits qui lui sont signalés sont susceptibles de nécessiter une instruction complémentaire, il coordonnera les mesures d'investigation en lien avec la Direction Ethique et Conformité du Groupe.*

*L'intégralité du code de conduite est intégrée au règlement intérieur. Il sera affiché à partir de la mi-septembre après validation par l'Inspection du Travail de Lille à laquelle est rattaché le siège de notre société. Un plan de communication a été élaboré pour permettre une large appropriation de ces directives.*

- P. PRIEUR : Nous, en tant qu'organisation syndicale, on passera aussi par le référent éthique ?
- P. GORCE : *Oui.*
- M. ZOUAOUI : Est-ce que le CSE a un droit de regard à ce sujet sur les situations rencontrées par J. Somveille ?
- P. GORCE : *Pas directement, mais vous pourriez par exemple être consultés en cas de manquements graves et avérés sanctionnés par le code éthique, si ceux-ci devaient entraîner une sanction disciplinaire portant vers un licenciement d'une personne entrant dans les tranches d'âge pour lesquels nous nous devons de vous consulter.*

## **7) Information concernant des interventions programmées sur :**

### **- OVOTEAM, le 17/07/2021**

Arrêt des installations, consignations réalisées par DALKIA, maintenance des installations et redémarrage des installations. Travaux réalisés de 10 h à 16 h avec une 1 h de pause à midi. La récupération des heures sera faite ultérieurement.

### **- ADEME, le 23/07/2021**

Consignation et déconsignation TGBT pour travaux électriques (travaux hors prestation DALKIA). Intervention prévue de 17 h 30 à 21 h, réalisée en collaboration avec le partenaire ACTEMIUM. Un repos sera pris la semaine précédant les travaux.

### **- VALEO, le 24/07/2021**

Suivi des prestations du sous-traitant : consignation, déconsignation des postes. Intervention prévue de 6 h à 15 h. Un repos sera pris la semaine précédant les travaux.

### **- SOCOS, du 01/06/2021 au 06/08/2021**

Arrêt technique annuel du réseau : vérifications réglementaires des échangeurs, remplacement des vannes d'isolement et réparation des fuites sur le réseau. Intervention prévue le dimanche 1<sup>er</sup> de 17 h à 19 h (mise en service de la chaudière CHRO) et du 02/08 au 06/08 de 7 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 15 et 15 h 15 le vendredi.

## **8) Point sur le Centre de Rennes**

- P. GORCE : *Le remplacement de la responsable d'exploitation sur le secteur diffus avance bien. Nous sommes en train de finaliser une mobilité au sein du Groupe Edf.*
- M. ZOUAOUI : C'était plus d'ordre général.
- P. GORCE : *Nous ne nous limitons effectivement pas à ce recrutement, mais celui-ci faisait malgré tout partie de nos priorités.*

## **9) Questions CSE :**

### **- Dossier de demande de "secours" (VOTE)**

⇒ Vote pour l'approbation de la demande de secours : 10 défavorables.

- M. ZOUAOUI : Ce vote défavorable est justifié par le fait que nous ne sommes pas dans les clous au niveau de notre règlement des Activités Sociales et Culturelles. Il stipule que c'est pour des impayés, des expulsions, des arriérés de factures et ce salarié n'a pas présenté ces justificatifs-là. Nous ne pouvons pas prendre le risque de déroger au règlement mais proposons malgré tout de réunir la commission ASC pour rediscuter de ce point de règlement pour essayer qu'il soit plus accessible, mieux encadré et faire un peu plus de social.
- B. PRIEUR : On se fera peut-être accompagner par une personne de l'URSSAF. Si on veut faire des choses, il faut que ça soit cadré. Au niveau de la législation, il ne faut pas faire n'importe quoi.

## 10) Questions diverses :

### - Formation des élus en matière de santé, sécurité et conditions de travail

- L. PROUTEAU : Je n'ai pas de date actuellement, je les transmettrais dès réception.

### - Précision quant à la question des représentants de proximité relative à l'octroi de la prime panier pour les techniciens d'astreinte selon leurs schémas d'organisations respectifs

- L. PROUTEAU : En faibles sorties récurrentes, ils ont un panier à taux plein ou à taux réduit si réfectoire. Si on ne saisit pas le panier, c'est qu'on n'a pas l'annexe panier jointe à la FREP. Elle est à fournir en cas de contrôle URSSAF.  
Lorsqu'il y a 2 heures de pause, il n'y a pas de panier.
- M. ZOUAOUI : Doit-on justifier avec les horaires les présences chez les clients ?
- L. PROUTEAU : Il faut préciser les lieux et les horaires.
- G. LUNEL : Quand on est d'astreinte, le panier est-il aussi pour le soir (ex. on est appelé à 19 h et on rentre au domicile à 23 h) ? A-t-on également droit à un panier, si on le justifie ?
- L. PROUTEAU : Oui.
- P. GORCE : *Le CSE n'est pas l'instance pour traiter par le détail ces questions-là. Posez cette question dans le cadre des réunions de représentants de proximité. Cela nous permettra d'instruire et de documenter de manière précise la réponse que vous attendez.*
- M. ZOUAOUI : Il y a une réunion le 26/08 et nous mettrons cette question à l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 35.

### PROCHAINES RÉUNIONS

Le 8 septembre 2021  
Le 29 septembre 2021  
Le 27 octobre 2021  
Le 26 novembre 2021  
Le 17 décembre 2021